

Le Progrès de Fécamp, 17 septembre 2013

Date : 17/09/2013
Page : 10/14
Rubrique : France-Alsace
Diffusion : 113000
Médias : Gardien
Surface : 21 %



► Cliquez ici pour voir la page de l'article

Non-cumul des mandats : le Sénat y reste opposé

Non-cumul des mandats : le Sénat y reste opposé

Les sénateurs sont déterminés à obliger le gouvernement à revoir sa copie sur l'interdiction de cumul des mandats, à l'occasion du débat sur ce texte qui commence mercredi, mettant en avant

« l'exception du Sénat » consacrée par la Constitution comme représentant des collectivités locales. La commission des lois du Sénat s'est déjà prononcée contre les deux projets de loi du ministre de l'intérieur Manuel Valls, un projet de loi organique prévoyant l'interdiction du cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur, et un projet de loi ordinaire interdisant ces fonctions exécutives locales aux députés européens.

Division au sein du PS

Si, sans surprise, le texte sera rejeté par la droite, UMP et UDI-UC, il le sera aussi par un fidèle allié du gouvernement, le RDSE, à majorité PRG. Les 18 voix du RDSE sont déterminantes au Sénat pour le gouvernement puisque la gauche détient 177 sièges sur 348, soit une majorité de 3 voix. Le PRG est favorable à

« une très forte limitation des mandats », mais « nous sommes tout à fait convaincus que les parlementaires doivent avoir, s'ils le souhaitent, et si les électeurs le souhaitent, un mandat exclusif local », a souligné Jacques Mézard, chef de file des sénateurs RDSE. « Ce n'est pas un renouvellement de

la démocratie que de remplacer des gens élus sur le terrain par des gens qui sont élus par des militants à la proportionnelle et qui sont pour l'essentiel des professionnels de la politique ».

Si les communistes et les écologistes voteront le texte, les sénateurs PS sont divisés. Le président de la Haute Assemblée Jean-Pierre Bel au chef de la commission des lois Jean-Pierre Sueur y sont favorables, mais il n'en est pas de même du président de leur groupe, le sénateur-maire de Dijon François Rebsamen.

À droite, l'ancien président du Sénat Gérard Larcher (UMP) juge que le rejet du non-cumul par les sénateurs « est un signe très important de la volonté du Sénat, au-delà des clivages politiques, d'assurer sa mission constitutionnelle de représentants des collectivités territoriales ».

Selon lui, « valider le fait que plus aucun élu local ne siège au Sénat est une aberration qui fait courir un grave danger à la survie du bicamérisme car c'est ce mandat, filé au mandat parlementaire, qui fait la spécificité du Sénat et assure sa complémentarité avec l'Assemblée nationale ».

Tous droits de reproduction réservés